



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-140 / 7-5-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : FINANCES / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : Versement acompte subventions exercice 2018

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : La délibération attribuant les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2018 sera présentée au conseil municipal de février 2018 avec le vote du budget primitif.

Afin de permettre à certaines associations de fonctionner dès le début de l'exercice, il est proposé de verser un acompte dès janvier à celles d'entre elles qui pourraient rencontrer des problèmes de trésorerie en raison de leurs activités et de leurs charges de personnel. Cet acompte sera déduit du versement de la subvention qui interviendra après le vote du budget et de l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations

Le montant de cet acompte sera limité à 25 % du montant de la subvention de fonctionnement (hors subventions exceptionnelles) versée en 2017 et attribué aux associations suivantes :

- ALV handball
- EVA (Escalade Voiron Alpinisme)
- FC Voiron-Moirans
- PVBC (Pays Voironnais basket Club)

... / ...

- Tennis club Coublevie-Voiron
- Voiron Ski Montagne
- Stade Olympique Voironnais
- APETHI
- Anamounto
- ATP Salmorenc

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 4 décembre 2017,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De verser un acompte en début d'exercice 2018 à certaines associations à précompter sur la subvention 2018 à hauteur de 25 % de la subvention attribuée en 2017.
- D'inscrire les crédits correspondant à l'article 6574 du budget 2017

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'Administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN